



**ICSC-EM**

**Initiatives citoyennes en sécurité civile**  
de l'Est de Montréal

*PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COMPOSTAGE  
DANS LE SECTEUR EST*

---

**MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

**CONSULTATION PUBLIQUE**  
Séance d'audition des opinions – 13 novembre 2014

## Présentation

***Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal (ICSC-EM)*** répond à l'invitation adressée par l'Office de consultation publique de Montréal à participer activement à ses travaux sur le projet d'implantation d'un centre de compostage dans le secteur est.

Nous vous remercions Madame la présidente Nicole Brodeur et Madame la commissaire Hélène Morais de fournir aux résidants, travailleurs et autres citoyens en transit, dans les multiples zones d'exposition aux risques technologiques de l'extrême-est industriel de l'agglomération de Montréal, l'opportunité de pouvoir transmettre à cette commission nos opinions découlant de notre étude de ce projet soumis en consultation publique.

### ***Maurice H. Vanier*** président

*Prêtre retraité de l'Église catholique de Montréal – Également, vice-président (citoyens) du Comité Mixte Municipalités, Industries, Citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC -EM) | administrateur-citoyen et coordonnateur du comité d'éthique au Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) | membre de l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) | secrétaire-trésorier et répondant de la protection civile de l'Association des riverains du Vieux-Pointe-aux-Trembles (ARVPAT) | membre des comités industriels de liaison avec la communauté de Suncor Énergie et de l' Association industrielle de l'Est de Montréal | Fondateur et membre de la SODEC RDP-PAT-ME | Membre des Chambres de commerce de l'Est de Montréal et de la Pointe-de-l'Île.*

*1978-1982 : maire de Pointe-aux-Trembles, co-président de la régie inter municipale de protection incendie Montréal-Est & Pointe-aux-Trembles et secrétaire de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal | 1983-1986 : conseiller municipal de PAT à la Ville de Montréal et membre du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal / président de la commission permanente de l'Environnement / membre de la commission de l'Aménagement et du comité de vérification interne | 1983-2006 : fondateur et directeur général du centre communautaire Roussin de la Ville de Montréal et dirigeant principal du programme de sécurité urbaine Tandem dans l'arrondissement RDP-PAT.*

### **Un rappel...**

Le 20 mars 2012, Madame la présidente, vous apposiez votre co-signature au bas du rapport de consultation publique de l'OCPM sur les centres de traitement des matières organiques, contenant 27 recommandations, dont cinq (5) recommandations pour le secteur Est devant accueillir deux de ces centres et sept (7) pour le centre de compostage dans le secteur nord.

Trente-deux mois plus tard, sans que toutes vos recommandations n'aient été retenues par la Ville de Montréal, et qu'aucun des centres projetés n'aient été encore construits depuis, vous avez accepté de représenter à nouveau l'OCPM dans un supplément « dernière heure » de ce dossier inachevé. Cette fois-ci, vous vous immergez dans le secteur Est, parce que depuis le 9 juillet 2014, le secteur Nord n'a plus l'additif appréhendé. La fameuse équité territoriale dans le traitement des matières résiduelles a fini avec le temps, par se « composter » via l'application éminemment politicienne du processus dit « à géométrie variable », avec un aboutissement lui, invariable, *chez nous les ch'timiques*, de l'extrême-est.

Qui plus est, au lieu de se délocaliser dans la Ville de Montréal-Est, à côté ou près des deux autres centres, voici que c'est dans notre arrondissement que s'implantera le centre de compostage. Questionné sur le pourquoi de la chose le 22 octobre, le représentant de la Ville a répondu qu'il n'y avait pas suffisamment d'espace disponible

pour ce faire. Il n'y avait pas d'espace appartenant déjà à la Ville certes, mais de l'espace autre, oui. On ne saura pas si le coût d'acquisition aurait été moindre que les coûts excédentaires des inconvénients de la relocalisation à un kilomètre et quelque plus loin.

### **Des omissions...**

Le 14 octobre, j'ai transmis à l'Office qu'il manquait dans la documentation déposée par la Ville de Montréal *« tant d'un avis d'expertise du répondant du Centre de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, que d'une mention spécifique dans les commentaires de l'arrondissement RDP-PAT, en référence à la localisation de ce projet dans une intense zone d'exposition de risques technologiques générés par la raffinerie de Montréal de Suncor Énergie (essence et butane) et sa nouvelle acquisition de traitement du soufre (dioxyde de soufre), ainsi que par la division Pêcheries Atlantique de l'entreprise Metro-Richelieu (ammoniac) »*

J'ajoutais : *« Je rappelle que parmi les arguments entendus en défaveur de cette implantation, pourrait figurer la charge additionnelle à un cumul déjà incontournable de nuisances et de dangerosité émanant du voisinage industriel. Comment la commission pourra faire son travail en l'absence de cette documentation particulière ? Même si l'on peut prouver que les charges olfactives, auditives et autres sont en deçà des normes pour cette installation analysée isolément, que peut-on affirmer ou infirmer dans une analyse sur son ajout dans le potentiel négatif de cette masse critique de l'ensemble industriel lourd déjà présent, et appelé à se consolider davantage, avec les effets de l'inversion du flux pétrolier de la ligne 9B, dont la probabilité de construction d'une unité de cokéfaction en biais avec le centre de compostage ?*

Je terminais avec cette considération : *« Sous un autre angle, celui du développement économique, (pour équilibrer mes commentaires précédents), je signale l'absence de documentation émanant des services municipaux compétents en cette matière pouvant situer un apport positif de cette installation complémentaire à l'écologie industrielle locale »*

N'ayant obtenu qu'un accusé de réception me disant que le tout serait transmis à la secrétaire-analyste, je demande à la commission de prendre acte de l'absence d'un avis d'expertise du Centre de sécurité civile de l'agglomération de Montréal alors que celui-ci en a transmis un à notre connaissance, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un projet d'implantation de cinq commerces en face du site désigné pour le centre de compostage, de l'autre côté de l'autoroute A-40, angle boulevard St-Jean-Baptiste (zone 270).

Ce projet (PP-89), pourtant recommandé par le CCU et accepté par résolution du conseil d'arrondissement le 11 mars 2014 de soumettre en consultation publique le 26 mars, a été suspendu la veille suite à l'intervention de la raffinerie Suncor, qu'il se trouvait dans sa zone d'exposition à risque technologique.

Quant à la deuxième omission signalée plus haut, je développerai davantage dans la dernière partie de mon intervention.

### **La réaffirmation de l'équité substitutive ?**

Dans mon mémoire déposé lors de la consultation publique menée en fin d'année par l'OCPM sur les projets d'implantation de centres de traitement de matières organiques, j'avais soumis la réflexion suivante, à savoir « *Pourquoi ne pas transformer ces contraintes en atouts valorisés par l'économie du savoir-faire innovateur, des sarraus blancs qu'on va mixer avec les vareuses bleues ? Pourquoi se cacher sous le fardeau du syndrome de la pollution et de la poubelle au lieu de s'affirmer la technopole de l'énergie et de la chimie ?* » Dans votre rapport du 20 mars 2012, vous reprenez à plusieurs endroits cette contrepartie d'acceptabilité sociale via la valeur ajoutée de développement économique, notamment dans ces deux (2) recommandations spécifiques au secteur Est :

« *RECOMMANDATION 9*

*La commission recommande que l'agglomération installe le centre pilote de prétraitement sur le site de la carrière Demix et qu'elle signe un accord de développement avec la Ville de Montréal-Est, comprenant notamment la création d'une chaire universitaire associée à ce centre.*

*RECOMMANDATION 10*

*La commission recommande que le centre de biométhanisation prévu sur le site de Demix n'entre en fonction qu'après que celui de LaSalle ait atteint sa pleine capacité, à moins que le regroupement avec le centre pilote de prétraitement sur le même site ne soit vu comme un levier économique significatif pour l'est de Montréal. »*

On connaît la suite. La Ville de Montréal n'a pas retenu la recommandation 10 et quant à la recommandation 9, à notre connaissance, l'installation du centre pilote de prétraitement sur le site de la carrière Demix n'a pas été assortie d'un accord de développement économique incluant la création d'une chaire associée à ce centre. Il faudra attendre le 9 juillet 2014 pour que cette idée réapparaisse, alors que le communiqué émis par la Ville pour rendre le transfert du centre de compostage « politiquement » plus « digestible » pour les gens de l'Est, réapproprie « la chaire de recherche » au bénéfice de l'arrondissement RDP-PAT et aussi, atténuer les impacts économiques négatifs du rayon protecteur de 500 mètres imposé préliminairement par le MDDELCC, tels que décrits dans les commentaires de la direction de l'aménagement et des services à l'entreprise de l'arrondissement RDP-PAT.

Il appartiendra à votre commission d'approfondir la crédibilité de ce médicament *anti-syndrome collectif de la poubelle de l'Est* à connotation placebo. Déjà, tel que mentionné précédemment, j'ai déjà signalé à l'OCPM que dans les documents déposés par la Ville (et aussi dans les références hyperliens), l'absence de renforcement factuel à caractère économique probant avec cas de figure en appui, notamment pour soutenir l'énoncé *politique* du 9 juillet sur cette chaire de recherche. Il est étonnant de constater que c'est dans l'hebdomadaire de quartier Rivière-des-Prairies qu'on en apprend davantage sur l'apport éventuel du compost produit, à la décontamination de terrains pollués grâce à la *phyto-rémediation*.

Déjà nous avons constaté en 2011-2012 que la Ville de Montréal n'avait pas élaboré son élaboration des CTMO, en synergie intégrée, ni avec l'usine d'épuration des eaux usées, ni avec les usines pétrochimiques présentes sur le territoire, dont une a remporté le prix Énergie –2011 pour son apport dans la récupération des biogaz.

Je soumetts également à votre commission que le levier de développement économique chez nous par la néo-écologie industrielle et ses composantes d'économie circulaire et

de technologies vertes a été fragilement mis de l'avant à l'automne 2012 avec des contributions financières des milieux industriels, municipaux et gouvernementaux en collaboration avec l'École Polytechnique. Au moment où je dépose ce mémoire, il semble que l'on soit toujours en processus d'analyse et de validation.

Qui pire est dans ce contexte faiblard de reconnaissance gouvernementale et municipale *chez nous les cht'imi*ques, de la néo-grappe industrielle de la pétrochimie et de la plasturgie pourtant en processus de consolidation, c'est l'impact fiscal appréhendé des nouvelles mesures d'austérité gouvernementale sur les organismes de concertation régionale de l'Est en développement économique.

Nous invitons donc votre commission à ne pas lâcher prise dans la répétition et l'actualisation de ses recommandations précédentes et prochaines, et si l'équité territoriale n'a été ni retenue, ni appliquée, souhaitons-nous meilleure chance dans le concept mentionné dans votre précédent rapport, celui de *l'équité substitutive*.

---